

Certifié Gufame .
le gérant .


Martin BOITEUX.

3 B PROM

SARL au capital de 9 000 euros

Siège social : 100 Avenue Victor Hugo 21 000 DIJON

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 juin 2026

L'an 2026 le 24 juin, à 16 heures, les associés de la société 3 B PROM, société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros, se sont réunis au siège social à DIJON 100 avenue Victor Hugo, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

La totalité des associés qui détiennent ensemble 900 parts sociales sur un total de 900 étant présent, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts;

L'assemblée est présidée par M. Martin BOITEUX, associé-gérant .

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025;

2° le rapport de gestion du gérant; le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;

3° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Lecture du rapport de gestion établi par la gérance

-Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance

-Affectation du résultat de l'exercice

-Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard.

-Pouvoirs

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport du gérant et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

La discussion est ouverte le gérant commence par donner réponse aux questions des associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivants à l'ordre du jour :

13

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance d'affecter le résultat (perte) de l'exercice de - 3 105.83 euros de la manière suivante :

Report à nouveau : - 3 105.83 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Patrick BOIVIN ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, notamment de dépôts au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Le gérant,
M BOITEUX



BILAN - ACTIF

①

Certifié conforme
le gérant
Martin Bouteux

Désignation de l'entreprise		3 B PROM		21000 DIJON		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		100 Avenue Victor Hugo					
SIRET		5 1 1 9 8 6 1 2 7 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
						Exercice N clos le 31 12 2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	484 578	AQ	113 226	371 352
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 300	AU	6 300	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
		Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	490 878	BK	119 526	371 352	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	160	BY		160
		Autres créances (3)	BZ	8 519	CA		8 519
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	6 256	CG		6 256
		Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)	CJ	14 935	CK		14 935
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	505 814	1A	119 526	386 287	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 B PROM		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :9..000.)	DA			9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG			
		DH			90 556
	Report à nouveau	DI			(3 106)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DJ			
	Subventions d'investissement	DK			
	Provisions réglementées *	DL			97 350
	TOTAL (I)				
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			164 291
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV			81 187
	Instruments financiers à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			42 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte de régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC			287 985	
TOTAL (IV)					
TOTAL (V)	ED				
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation	EE			385 335	
TOTAL GENERAL (I à V)					
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) dont - Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	- Écart de réévaluation libre	1D			
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			150 395
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2026

EBP Informatique

Certifié conforme
légalisé
Martin BOUTREUX

Désignation de l'entreprise 3 B PROM

Exercice N

France Exports et livraisons intracommunautaires TOTAL

FA FB FC

FD FE FF

FG FH FI 36 059

FJ FK FL 36 059

Chiffres d'affaires nets *

Production stockée *

Production immobilisée *

Subventions d'exploitation

Reprises sur amortissements et provisions * (9)

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits (1) (11)

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I) 36 059

Achats de marchandises (y compris droits de douane) *

Variation de stocks (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *

Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *

Autres achats et charges externes (3) (6bis) *

Impôts, taxes et versements assimilés *

Salaires et traitements *

Cotisations sociales (10)

DOTATIONS D'EXPLOITATION

Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14)

- dotations aux dépréciations

Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *

Pour risques et charges : dotations aux provisions

Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Autres charges (12)

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II) 34 740

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 1 319

Opérations en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée * (III) GH

Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV) GI

Produits financiers de participations (5) GJ

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) GK

Autres intérêts et produits assimilés (5) GL 2

Reprises sur dépréciations GM

Différences positives de change GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie GO

Produits des cessions d'immobilisations financières G2

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V) GP 2

Dotations financières aux amortissements et provisions *

Intérêts et charges assimilées (6) GR 4 426

Différences négatives de change GS

Valeurs comptables des immobilisations financières cédées G3

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement GT

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI) GU 4 426

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) GV (4 425)

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) GW (3 106)

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 B PROM		Néant ☐ *	
				Exercice N	
		(VII)	HD		
Produits exceptionnels (7)(VII)		(VIII)	HH		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter-7)			HI		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(IX)	HJ		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(X)	HK		
Impôts sur les bénéfices *			HL	36 061	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HM	39 167	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HN	(3 106)	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HO		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HY		
(2) Dont { produits de locations immobilières			1G		
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *			HQ		
{ - Crédit-bail immobilier			1H		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1J		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1K		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			HX		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			RC		
(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *			RD		
{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *			A2		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5			
	)		A3		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A4		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A8		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					
	Dont cotisations facultatives Madelin	A10			
	Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD